



Assistance à l'inclusion dans l'emploi

- Demande d'agrément en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi agréé*
- Demande d'agrément en tant que Service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi agréé*

Art. L. 553-3 du Code du travail

**Cocher la / les case(s) correspondante(s)*

Vos droits concernant vos données personnelles :

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration concernée par votre demande pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

*Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez-vous adresser au **Ministère de la Famille**.*

*Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du **Ministère de la Famille**. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.*

1. Coordonnées du demandeur :

1.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

Nom :	
Prénom :	
Matricule national :	
Rue et numéro :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	E-mail :



1.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

Nom de la société :	Statut juridique :
No du registre de commerce et des sociétés :	
Rue et numéro :	
Code postal :	Localité :
Téléphone :	E-mail :

2. Conditions à remplir :

2.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

1° justifier des expériences et formations suivantes :

- a) soit justifier d'une formation professionnelle dans les domaines psychosocial, pédagogique, socio-éducatif, médico-social et socio-familial sanctionnée par au moins un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ou par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions, sous condition de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique ;
- b) soit justifier d'une formation professionnelle dans un autre domaine que ceux visés au point 1°, lettre a), sanctionnée par au moins un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions ou par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions, sous condition de remplir l'un des critères suivants :
 - i. attester d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique et justifier de la participation à au moins vingt heures de formations continues dans les matières visées à l'unité 1 de l'annexe 7, point A, et vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 2 de l'annexe 7, point A ;
 - ii. attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique ;



- c) soit justifier d'une formation professionnelle sanctionnée par, au moins, un diplôme d'aptitude professionnelle luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, sous condition de remplir les critères suivants :
- i. justifier de la participation à au moins cent heures de formation continue dans les domaines psychosocial, pédagogique, socio-éducatif, médico-social et socio-familial dont vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 1 de l'annexe 7, point A, et vingt heures au moins dans les matières visées à l'unité 2 de l'annexe 7, point A ;
 - ii. attester d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans les domaines du handicap physique, psychique, intellectuel, sensoriel ou dans le domaine des troubles du spectre autistique.
- 2° suivre régulièrement et pendant au moins vingt heures par an des formations continues, tenues par un établissement de formation autorisé à dispenser des formations au Luxembourg ou par un établissement de formation reconnu comme tel dans un autre État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Le contenu de la formation continue est fixé à l'annexe 7, point B ;
- 3° comprendre et s'exprimer dans au moins une des trois langues prévues par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- 4° remplir les conditions d'honorabilité qui s'apprécient sur présentation du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois à partir de son établissement ;
- 5° attester de son affiliation à la sécurité sociale.

2.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

- 1° les personnes physiques qui exercent, en tant que salarié du service d'assistance, l'activité visée à l'article L. 553-2 au nom de la personne morale, doivent être des assistants agréés par le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région conformément aux dispositions prévues au point 2.1. ;
- 2° les conditions d'honorabilité doivent être remplies par chacun des membres de l'organe d'administration ou de direction de l'entité demandant l'agrément. Ceux-ci produisent à cet effet chacun un bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois.



3. Pièces justificatives

3.1 Pour les demandes en tant qu'assistant à l'inclusion dans l'emploi

- 1° Un curriculum vitae
- 2° Une copie de votre diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme d'aptitude professionnelle luxembourgeois.
- 3° Une copie de la [reconnaissance du diplôme](#) si exigée.
- 4° Une attestation ([attestation CE](#) ou équivalent) délivrée par l'autorité ou l'organisme compétent du pays de provenance (généralement une chambre professionnelle) en cas de pratique professionnelle dans un autre pays de l'Union européenne.
- 5° Un [certificat d'affiliation](#) auprès du Centre commun de la sécurité sociale en cas de pratique professionnelle au Luxembourg.
- 6° Un [extrait du casier judiciaire n°3](#) datant de moins de 3 mois si vous résidez au Luxembourg depuis plus de 10 ans.

ou

- 7° Un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois ou équivalent émis par le ou les États où vous avez résidé au cours des 10 années précédant la demande d'agrément, si vous êtes non résident ou résidez au Luxembourg depuis moins de 10 ans.
- 8° Une copie de votre carte d'identité ou du passeport.
- 9° Un certificat de travail attestant de l'expérience professionnelle requise.

3.2 Pour les demandes en tant que service d'assistance à l'inclusion dans l'emploi

- 1° Une copie de l'agrément des personnes qui vont exercer en tant que salarié de votre service d'assistance.
- 2° Pour chaque membre de l'organe d'administration ou de direction de votre service d'assistance :
 - a) Un [extrait du casier judiciaire n°3](#) datant de moins de 3 mois si le membre réside au Luxembourg depuis plus de 10 ans.

ou



- b) Un extrait du casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois ou équivalent émis par le ou les États où le membre a résidé au cours des 10 années précédant la demande d'agrément, s'il est non résident ou réside au Luxembourg depuis moins de 10 ans.
- 3° Une copie de la carte d'identité ou du passeport de chaque membre de l'organe d'administration ou de direction de votre service d'assistance.

4. Remise des formulaires

Le formulaire dûment rempli est à introduire avec les pièces justificatives auprès du :

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
L-2919 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83654
E-mail : assistant.inclusion@fm.etat.lu